

Tradition. Assemblée générale de l'association de défense des chasses traditionnelles à la grive.

Pour la survivance de la pose des lecques

■ Longtemps tolérée dans notre département, la pose de lecques n'est plus pratiquée aujourd'hui que par quelques ancêtres au point que ce mode de chasse traditionnelle à la grive risque à terme de disparaître avec les derniers à la pratiquer, à l'inverse de la capture à la grive qui se fait encore mais essentiellement sur le sud du département.

Soucieuse de maintenir une pratique ancestrale qui fait partie de notre patrimoine, l'association de défense des chasses traditionnelles à la grive milite depuis quelques années déjà pour la réintroduction de la pose des lecques, notamment en particulier sur les territoires du 04 essentiellement situés au-delà d'une ligne fluviale géographique délimitée par l'axe Sisteron-Salignac-Digne-Castellane.

A l'instar des départements de la Lozère et de l'Aveyron, qui voient deux ans ont réintroduit cette chasse traditionnelle aux lecques appelée « la tendelle » sur la base d'un protocole expérimental, l'association départementale présidée par Maurice Joyant essaie de relancer ce mode de chasse traditionnelle dans le 04 mais son projet se heurte depuis près de deux ans à des réticences locales pas toujours fondées sur des arguments recevables.

Aussi en fut-il beaucoup question lors de l'assemblée générale qui, une fois n'est pas coutume, s'est tenue au Vernet en plein territoire de prédilection de cette pratique et pas comme à l'ordinaire en zone sud du 04 où a plutôt cours une bonne centaine de personnes intéressées venue des quatre coins du 04, qui de Turriers, Jausiers, Tartonne, du Jabron ou encore de la région de St-Etienne-les-Orgues...

Un sujet qui non seulement pas certains nombre de chasseurs, dont certains de ceux si viscéralement attachés à ce mode traditionnel ont même « une relation quasi passionnelle avec la pratique des lecques » qui plus est « dans une société qui avance mais où l'on a besoin de tradition », explique ainsi un de ses fervents défenseurs membre de cette association.

Convaincue qu'il y a une réelle demande, notamment à la lumière d'une enquête réalisée auprès de plus de 80 sociétés de chasse du 04 dont une cinquantaine a répondu favorablement, l'ADCT entendait ainsi faire le point de la situation au cours de son assemblée, « et de tout mettre sur la table en toute transparence ».

Chaque année d'ailleurs, Jean-Claude Ricci, directeur de l'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunique (IMPCF) en Région PACA, apporte de par sa présence à chaque assemblée une sorte de caution scientifique à l'association portaise de ce pro-



L'ADCT, qui milite pour la réintroduction dans le 04 des lecques sélectives pour la grive, a tenu dernièrement son assemblée générale au Vernet.

jet de réintroduction des lecques « sous certaines conditions et dans certains territoires que nous entendons mener en étroite collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs ».

Présent samedi au Vernet, son président Max Isoard qui jusque-là ne semblait pas très chaud pour que projet se concrétise, a semblé-t-il consenti à faire un pas vers les défenseurs des chasses traditionnelles à la grive, en les assurant d'entreprendre une démarche auprès du ministère de tutelle en vue d'une demande d'autorisation d'expérimentation.

Trouver le bon créneau. Car si le protocole d'expérimentation n'est en soi pas très contraignant ni compliqué à appliquer, il n'en demeure pas moins soumis à un certain nombre de règles à respecter : ainsi des contrôles faits par les gardes, de l'obligation de numérotation des lecques ou encore de la prise en considération des espèces protégées telles que le merle à plastron ou encore le gros bec.

« Nous ne voulons pas faire n'importe quoi, mais aussi ne pas laisser passer une chance inespérée de perpétuer une tradition dont une cinquantaine ou une centaine de praticiens pourraient souffrir à présent samedi au Vernet, son président Max Isoard qui jusque-là ne semblait pas très chaud pour que projet se concrétise, a semblé-t-il consenti à faire un pas vers les défenseurs des chasses traditionnelles à la grive, en les assurant d'entreprendre une démarche auprès du ministère de tutelle en vue d'une demande d'autorisation d'expérimentation.

ROLAND PERLIN